

**COMMISSION AFRICAINE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE (AFSEC)
(ASSOCIATION NON POUR DES GAINS)**

**COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**COMMISSION AFRICAINE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE (AFSEC)
(ASSOCIATION NON POUR DES GAINS)**

**COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2009**

Les rapports et les déclarations énoncées ci-après comprennent les états financiers annuels présentés au secrétaire:

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport des vérificateurs indépendants	2
Bilan	3
Compte de résultat	4
Notes afférentes aux états financiers	5

Approbation et déclaration de responsabilité

Les états financiers qui figurent aux pages 3 à 5 sont de la responsabilité du secrétaire.

Le secrétaire est chargé de choisir et d'adopter de bonnes méthodes comptables, pour maintenir un système adéquat et affective de la comptabilité, à la garde en toute sécurité des actifs et pour développer et maintenir un système de contrôle interne qui, entre autres choses, assurer la préparation des états financiers qui permettront de réaliser une présentation fidèle.

Le secrétaire, après avoir procédé à des procédures appropriées, est convaincu que l'association sera un reprenneur pour la fhture prévisible et ont continué d'adopter la base va concernés dans la préparation des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés par le secrétaire, le 1er Juillet 2009 et sont signés par lui.

Secrétaire

HARRIS DOWDEN & FONTAINE CHARTERED ACCOUNTANTS (SA)

7 Pam Road, Morningside, 2057

POBox 651129, Benmore 2010

Telephone: (011) 884-7373 Fax: (011) 784-6992

E-Mail hdf@icon.co.za

R.T. Harris B.J. Dowden C.LI. Fontaine

RAPPORT DE LA vérificateurs indépendants pour

Commission africaine normalisation électrotechnique (AFSEC)
(Association non pour des gains)

Nous avons vérifié les états financiers annuels de la Commission Africain de normalisation électrotechnique (AFSEC), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2009 et la déclaration de revenus pour l'exercice terminé.

Comptes la responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous nous conformons aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit consiste à effectuer les procédures pour obtenir des éléments probants concernant les montants et informations contenus dans les états financiers. Les choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers ci résultent de fraudes ou d'une erreur. En procédant à ces évaluations du risque, le vérificateur estime contrôle interne relatif à la préparation de l'association et la présentation fidèle des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais pas pour le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de la contrôle interne de l'Association. Un audit comporte également l'appréciation de la pertinence des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

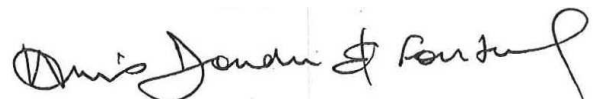
Nous estimons que les éléments probants que nous avons sont suffisants et appropriés pour fournir une base pour notre contrôle.

L'accent de la matière

En commun avec des organisations similaires de certains revenus ne peuvent pas être vérifiés avant d'être inscrits dans les livres. Alors que nous n'avons aucune raison de croire qu'il ya eu un revenu non enregistrés, nous sommes incapables d'exprimer une opinion définitive à cet égard.

Opinion de vérification

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de l'association au 31 Décembre 2009, et de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date en conformité avec les bases de la comptabilité appropriée à la note 1.



HARRIS DOWDEN & FONTAINE
Chartered Accountants (S A)
Registered Auditors
Per: RT Harris

SANDTON
8 February 2010

**COMMISSION AFRICAINE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE (AFSEC)
(ASSOCIATION NON POUR DES GAINS)**

**BILAN
AU 31 DECEMBRE 2009**

	Notes	2009 R	2008 R
ACTIF			
Actif à court terme			
Argent - AFREC	2	5,411	57,767
Argent et argent équivalents		615,142	130,344
Total d'actif		<u>620,553</u>	<u>188,111</u>
Équité et passif			
Équité			
Bénéfices non répartis		602,439	183,111
Passif à court terme			
Dettes commerciales et autres	3	18,114	5,000
Total Équité et passif		<u>620,553</u>	<u>188,111</u>

**COMMISSION AFRICAINE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE (AFSEC)
(ASSOCIATION NON POUR DES GAINS)**

**ÉTAT DES RÉSULTATS
AU 31 DECEMBRE 2009**

	Notes	2009 R	2008 R
REVENU			
variance en devises étrangères		-	11,834
Intérêts reçus		6,185	2,502
Les frais d'adhésion reçues		49,778	176,889
Parrainage		568,704	51,018
Revenu total		<u>624,667</u>	<u>242,243</u>
 DEPENSES			
société de gestion associées		41,040	17,100
Comptes de rémunération		5,000	5,000
Les frais bancaires		1,670	337
Foreign currency variance		11.401	-
Impression		11,550	9,532
Voyage et hébergement		134,478	27,163
Web support		200	-
Total des dépenses		<u>205,339</u>	<u>59,132</u>
 Bénéfice de l'exercice		 419,328	 183,111
 bénéfice accumulé au début de l'année		 183,111	 -
 bénéfice accumulé à la fin de l'année		 <u>602,439</u>	 <u>183,111</u>

**COMMISSION AFRICAINE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE (AFSEC)
(ASSOCIATION NON POUR DES GAINS)**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

1 Mode de préparation

Les états financiers sont préparés conformément aux déclarations de l'Afrique du Sud comptables généralement reconnus pour la pratique. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique sur une base compatible avec l'année précédente.

1.1 Reconnaissance du revenu

Tous les revenus à l'exception des intérêts perçus sont reconnus sur une base de l'encaisse reçue. Les intérêts sont reconnus sur la base des droits constatés.

2 Cash – AFREC

	2009	2008
	R	R
Il s'agit d'espèces détenues au nom de la Commission africaine de l'énergie et se compose de:		
Les montants reçus 2009 (\$6100 @R9.47)	57,767	-
Les montants reçus (\$45.43 @R10.17)	462	51,018
	<u>58,229</u>	<u>51,018</u>
Moins comptes payés pour le compte (\$5435.34 @R7.62)	(41,417)	(5,085)
variance en devises étrangères	<u>(11,401)</u>	<u>11,834</u>
Solde au 31 Décembre 2009 (\$710.09 @ R7.62)	<u><u>5,411</u></u>	<u><u>57,767</u></u>

3 Fournisseurs et autres crédateurs

Harris, Dowden & Fontaine	5,000	5,000
Mr Koutoua - Voyage coûts	13,114	-
	<u>18,114</u>	<u>5,000</u>

4 Taxation

Pas d'imposition est fournie, parce que l'association est enregistrée comme non pour un gain et ne sont donc pas assujettis à l'impôt selon l'article 10 de la Loi de l'impôt.